

Conditions générales de ventes

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société MF PISCINES et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : produits chimiques pour l'entretien de la qualité de l'eau de piscine ou de spa, spas, saunas, hammams, kits piscine, rénovation piscine, matériels liés au local technique, robots piscine, accessoires piscine, spa, sauna et hammam, contrat d'entretien, intervention SAV, dépannage.

Toute prestation accomplie par la société MF PISCINES implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société MF PISCINES s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société MF PISCINES serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque ;
- Soit par carte bancaire ;
- Soit par virement bancaire

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de minimum 40% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société MF PISCINES une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, l alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société MF PISCINES.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société MF PISCINES conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société MF PISCINES se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société MF PISCINES ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Médiation

1. Lorsqu'une des deux parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.
2. Conformément aux articles L.616-1 et R. 616-1 du Code de la consommation, le maître de l'ouvrage, consommateur personne physique, peut, après échec de la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, recourir à la médiation de la consommation en s'adressant au CM2C :
 - Par courrier électronique : cm2c@cm2c.net
 - Par courrier postal : CM2C,
14 rue Saint Jean
75017 Paris
 - Par dépôt en ligne de son dossier sur le site :
cm2c.net/declarer-un-litige.php
3. En cas de litige avec un maître de l'ouvrage consommateur, les litiges seront portés devant le tribunal du lieu d'exécution des travaux ou du domicile du maître de l'ouvrage. En cas de litige avec un maître de l'ouvrage professionnel, les litiges seront portés devant les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Dijon.

Clause n° 12 : Données personnelles

Dans le cadre de sa relation avec ses clients, MF PISCINES peut être amené à collecter des données personnelles (noms, coordonnées de contact, coordonnées des travaux). Ce traitement a pour but l'exécution du contrat ainsi que le suivi et la gestion de la relation clientèle et contractuelle, et est entièrement mené sous la responsabilité de la société MF PISCINES.

Les destinataires de ces données sont les différents membres de la société MF PISCINES ainsi que les partenaires de la société MF PISCINES afin d'intervenir sur votre chantier.

Les données collectées seront conservées de manière sécurisée pour la durée de la relation contractuelle puis pour une durée de 5 ans à compter de la fin de la relation. A l'issue de cette période, les données seront détruites.

La personne physique dont les données sont collectées dispose d'un droit d'accès et d'opposition, ainsi qu'un droit de limitation, de suppression et de portabilité de ses données. Pour mettre en œuvre ces droits, il convient d'en faire la demande à l'adresse de la société :

MF PISCINES 149 AVENUE ROLAND CARRAZ 21300 CHENOVE